

Utilisation de la prestation de sortie

Employeur	_____	Contrat n°	_____
Nom	_____	Prénom	_____
Rue	_____	NPA/Localité	_____
Téléphone	_____	Date de naissance	_____
Etat civil	_____	Date d'état civil	_____

Utilisation

Veuillez nous communiquer l'option choisie pour l'utilisation de la prestation de sortie qui vous est due. (**cochez** la case qui convient et **complétez**).

Transfert de la prestation de sortie à la nouvelle institution de prévoyance

Nom de la nouvelle institution de prévoyance _____
IBAN _____

Si disponible, veuillez joindre le bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance. A défaut, indiquez l'adresse de paiement complète (voir page 2).

Transfert sur un compte de libre passage ou une police de libre passage

Nom de l'institution de libre passage _____

Joindre une copie de la demande d'ouverture de compte et bulletin de versement de l'institution de libre passage

Paiement en espèces (possible uniquement dans l'un des cas énumérés ci-dessous)

- Je débute une activité professionnelle indépendante à titre principal en Suisse et ne suis plus assujéti à la prévoyance professionnelle obligatoire.
- Ma prestation de sortie est inférieure au montant de ma cotisation annuelle personnelle.
- Je quitte définitivement la Suisse et confirme ne pas élire domicile dans un pays de l'UE ou de l'AELE.

Pour un paiement en espèces en raison d'un départ de la Suisse vers un pays membre de l'UE ou de l'AELE, vous pouvez obtenir le formulaire séparé ainsi que la notice sur notre site internet ou auprès de la gérance.

Documents pour versement en espèces

Toujours indispensable:

- **Si marié ou en partenariat enregistré:** si le montant à payer est supérieur à CHF 5'000.00 la signature de la personne assurée et celle de son conjoint ou partenaire doivent être authentifiées. L'authentification peut être obtenue auprès des administrations ou auprès d'un notaire. Vous avez également la possibilité de venir signer les documents directement dans nos locaux (emmener passeport ou carte d'identité).
- **Si non marié:** un certificat actuel d'état civil. Celui-ci peut être obtenu auprès du bureau de l'état civil de votre lieu d'origine (les citoyens étrangers domiciliés en Suisse peuvent en faire la demande auprès de leur ambassade ou de leur consulat).
- Pour les personnes n'ayant pas la nationalité suisse: copie de l'autorisation d'établissement ou de séjour

Egalement indispensable en cas de début d'activité professionnelle indépendante en Suisse (si disponible):

- Une attestation actuelle de la caisse de compensation AVS de l'enregistrement en tant que personne indépendante à titre principal
- Extrait du registre du commerce
- Business plan
- Contrat de location des locaux commerciaux
- Contrats de travail des collaborateurs

Egalement indispensable en cas de départ pour un pays qui ne fait pas partie de l'UE ou de l'AELE:

- L'attestation de départ définitif de la commune de résidence actuelle
- La nouvelle adresse de contact à l'étranger

Adresse de paiement

Compte au nom de _____

IBAN _____

Code SWIFT /BIC de la banque _____

Nom de la banque _____

Remarques (contrat n°, etc.) _____

En l'absence de votre réponse ou dans le cas de documents manquants (paiement en espèces), la prestation de sortie sera versée à la Fondation institution supplétive LPP conformément à la loi.

Informations supplémentaires

Etes-vous ou étiez-vous totalement apte au travail à la date de sortie?

oui non

Lieu/date

Signature authentifiée*
de la personne assurée

Signature authentifiée*
du conjoint ou du partenaire
en partenariat enregistré

* Uniquement en cas de versement en espèces